



Circulaire 8665

du 06/07/2022

Dates de passation des épreuves externes certificatives et compétences évaluées dans le cadre des épreuves externes certificatives liées à l'octroi du CESS pour l'année scolaire 2022-2023

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 29/08/2022 au 07/07/2023
Documents à renvoyer	non

Résumé	information sur les dates de passation des épreuves certificatives et sur les compétences évaluées en lien avec l'octroi du CESS, pour l'année scolaire 2022-2023
--------	---

Mots-clés	dates de passation - épreuves externes - CEB - CE1D - CESS
-----------	--

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
Ens. officiel subventionné	
Ens. libre subventionné	Primaire spécialisé Secondaire spécialisé
Libre confessionnel Libre non confessionnel	Secondaire artistique à horaire réduit

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction générale du Pilotage du système éducatif, Quentin David, Directeur général

Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
Vienne Iris	Direction générale du Pilotage du Système éducatif	02/690.81.91 iris.vienne@cfwb.be
Corbal Stéphanie	Direction générale du Pilotage du Système éducatif	02/690.81.91 evaluations.externes@cfwb.be
Bost Mélanie	Direction générale du Pilotage du Système éducatif	02/690.82.26 melanie.bost@cfwb.be/



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement
Direction générale du Pilotage du Système éducatif

**Dates de passation des épreuves
externes certificatives
et compétences évaluées dans le cadre
des épreuves externes certificatives liées
à l'octroi du CESS pour l'année scolaire
2022-2023**

Table des matières

1. Épreuve externe commune liée à l'octroi du certificat d'études de base (CEB)	3
2. Épreuves externes certificatives communes au terme de la 3 ^e étape du continuum pédagogique (CE1D).....	4
3. Epreuves externes certificatives communes au terme de l'enseignement secondaire supérieur (CESS)	4
Dates importantes.....	7
Personnes à contacter.....	8

Madame,

Monsieur,

Je vous transmets les dates de passation des épreuves externes certificatives, ainsi que les compétences évaluées lors des épreuves liées à l'octroi du CESS, pour l'année scolaire 2022-2023.

1. Épreuve externe commune liée à l'octroi du certificat d'études de base (CEB)

La participation à cette épreuve est obligatoire pour :

- les élèves de 6^e année primaire dans l'enseignement ordinaire ;
- les élèves de 1^{re} et de 2^e années différenciées de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 4 ;
- les élèves inscrits en 1^{re} année commune qui ne sont pas titulaires du CEB.

L'épreuve est également accessible aux :

- élèves de l'enseignement primaire spécialisé, sur décision du conseil de classe ;
- élèves de l'enseignement secondaire spécialisé, sur décision du conseil de classe ;
- mineurs âgés d'au moins 11 ans le 31 décembre 2023, sur décision de l'autorité parentale.

Les dates de passation sont fixées **aux matinées des lundi 26, mardi 27, jeudi 29 et vendredi 30 juin 2023.**

Le jury (pour l'enseignement primaire ordinaire) ou le conseil de classe (pour l'enseignement primaire spécialisé et secondaire ordinaire et spécialisé) délivre obligatoirement le certificat d'études de base à tout élève qui a réussi l'épreuve externe commune.

Le jury (pour l'enseignement primaire ordinaire) ou le conseil de classe (pour l'enseignement primaire spécialisé et secondaire ordinaire et spécialisé) peut accorder le certificat d'études de base à l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pu participer en tout ou en partie à l'épreuve externe commune s'il estime que l'élève maîtrise les compétences attendues à l'issue de la 2^e étape de l'enseignement obligatoire, telles que définies dans les Socles de Compétence. Il fonde alors sa décision sur le dossier scolaire de l'élève.

Les résultats de l'épreuve seront communiqués aux écoles le **lundi 3 juillet 2023 (au plus tard à 15 h).**

2. Épreuves externes certificatives communes au terme de la 3^e étape du continuum pédagogique (CE1D)

La participation à cette épreuve est obligatoire pour les élèves inscrits en 2^e année commune ou dans la 2^e année supplémentaire organisée au terme du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Cette épreuve est également accessible sur la demande des parents ou de la personne investie de l'autorité parentale et après avoir reçu l'avis du conseil de classe aux élèves de 2^e ou 3^e phase de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Les dates de passation de l'épreuve sont les suivantes :

- **l'épreuve de langues modernes, le vendredi 23 juin 2023 pour la partie écrite et entre le vendredi 23 juin 2023 et le mercredi 28 juin 2023 pour la partie orale, à la libre convenance des écoles ;**
- **l'épreuve de mathématiques, le lundi 26 juin 2023 ;**
- **l'épreuve de français, le mardi 27 juin 2023 ;**
- **l'épreuve de sciences, le mercredi 28 juin 2023.**

Les épreuves écrites débutent entre 8 h 15 et 8 h 45.

Pour **l'épreuve de sciences du CE1D**, comme en 2022, l'expérience sera présentée devant les élèves sous la forme d'une vidéo uniquement. La séquence filmée de l'expérience devra donc être projetée lors de l'épreuve.

En cas de réussite, le conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise des Socles de compétences pour la ou les discipline(s) concernée(s). Pour l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer en tout ou en partie à l'épreuve, le conseil de classe peut estimer qu'il maîtrise les compétences et les savoirs visés par l'épreuve, sur la base des résultats obtenus durant son parcours dans le 1^{er} degré et de son dossier personnel.

3. Epreuves externes certificatives communes au terme de l'enseignement secondaire supérieur (CESS)

a) L'épreuve d'histoire (enseignement de transition)

La participation à cette épreuve est obligatoire pour les élèves inscrits en 6^e année de l'enseignement général ou en 6^e année de l'enseignement technique ou artistique de transition dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé de forme 4.

Elle se déroulera **le vendredi 23 juin 2023. L'épreuve débutera entre 8 h 15 et 8 h 45.**

Cette épreuve évaluera la compétence de critique (compétence 2). La thématique de l'épreuve de juin 2023 sera en lien avec la **construction européenne**.

Des exemples d'épreuves antérieures évaluant la compétence de critique en histoire (par exemple celles de 2016 et 2017) sont consultables sur le site www.enseignement.be/cess. Vous trouverez également sur la page du CESS histoire des matériaux complémentaires pour l'entraînement de la compétence de critique.

Une note d'information à propos de l'épreuve de juin 2023 sera mise en ligne sur www.enseignement.be/cess fin octobre 2022.

b) L'épreuve de français (enseignement de transition)

La participation à cette épreuve est obligatoire pour les élèves inscrits en 6^e année de l'enseignement général ou en 6^e année de l'enseignement technique ou artistique de transition, dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé de forme 4.

Elle se déroulera **le lundi 26 juin 2023. L'épreuve débutera entre 8 h 15 et 8 h 45.**

L'épreuve externe certificative en français destinée aux élèves de la section de transition évaluera les compétences « naviguer dans un corpus de documents et sélectionner des informations adéquates » (UAA 1) et « réagir et prendre position par écrit » (UAA 3), à partir de la production d'un avis argumenté en réaction à une ou plusieurs opinion(s) (lettre ouverte), conformément au référentiel *Compétences terminales et savoirs requis en français - humanités générales et technologiques* (2018).

Des exemples d'épreuves antérieures évaluant ces compétences (épreuves de 2019, 2021 et 2022) sont consultables sur le site www.enseignement.be/cess.

c) L'épreuve de français (enseignement de qualification)

La participation à cette épreuve est obligatoire pour les élèves inscrits en 6^e année de l'enseignement technique ou artistique de qualification et les élèves inscrits en 7^e année de l'enseignement professionnel, dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé de forme 4.

Elle se déroulera **le lundi 26 juin 2023. L'épreuve débutera entre 8 h 15 et 8 h 45.**

L'épreuve externe certificative en français destinée aux élèves de la section de qualification évaluera les compétences « naviguer dans plusieurs textes et sélectionner des informations adéquates » (UAA 1) et « réagir et prendre position » (UAA 3), à partir de la production d'un avis argumenté en réaction à une ou plusieurs opinion(s) (courrier de lecteur), conformément au référentiel *Compétences terminales en français - humanités professionnelles et techniques* (2014).

Des exemples d'épreuves antérieures évaluant ces compétences (épreuves de 2019, 2021 et 2022) sont consultables sur le site www.enseignement.be/cess.

Les épreuves CESS (de français et d'histoire) ne prétendent pas à l'exhaustivité en matière d'évaluation des compétences des disciplines concernées. Les résultats s'intégreront donc à l'évaluation menée au sein de l'établissement pour la discipline concernée.

En cas de réussite à l'épreuve externe, le conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise de la ou des compétences évaluées. Pour l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer en tout ou en partie à l'épreuve, le conseil de classe peut estimer qu'il maîtrise la ou les compétence(s)

visée(s) sur la base des résultats obtenus durant son parcours dans le degré supérieur et de son dossier personnel.

Les épreuves CEB, CE1D et CESS des années antérieures et les pages « FAQ » (foire aux questions) correspondantes sont accessibles sur le site enseignement.be :

www.enseignement.be/ceb

www.enseignement.be/ce1d

www.enseignement.be/cess

Une circulaire reprenant l'ensemble des modalités organisationnelles relatives aux épreuves externes certificatives vous parviendra en février 2023.

Le Directeur général,

Quentin DAVID



Dates importantes

Épreuve certificative	Date	Discipline
CEB	lundi 26 juin 2023	
	mardi 27 juin 2023	
	jeudi 29 juin 2023	
	vendredi 30 juin 2023	
CE1D	vendredi 23 juin 2023	langues modernes (partie écrite)
	entre le vendredi 23 juin et le mercredi 28 juin 2023	langues modernes (partie orale)
	lundi 26 juin 2023	mathématiques
	mardi 27 juin 2023	français
	mercredi 28 juin 2023	sciences
CESS	vendredi 23 juin 2023	histoire
	lundi 26 juin 2023	français



Personnes à contacter

➤ Direction générale du Pilotage du Système éducatif

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

Identité	Matière	Coordonnées
Iris VIENNE	Questions générales	02/690.81.91 iris.vienne@cfwb.be
Stéphanie CORBAL	Questions générales	02/690.81.91 evaluations.externes@cfwb.be
Mélanie BOST	CESS	02/690.82.26 melanie.bost@cfwb.be